

Vincent Beligné

CIRAD - Upr 105 « Biens & services des écosystèmes forestiers tropicaux »

Projet d'assistance technique au PSFE

Conseiller du Ministre des Forêts et de la faune

et du Ministre de l'Environnement et de la protection de la Nature

vincent.beligne@cirad.fr

Conférence sur les forêts tropicales : point d'étape et nouveaux défis – *Quelles orientations pour les acteurs français ?*

Atelier A – Forêts tropicales de production : où en est le modèle aménagement-certification ?

Au Cameroun, 50% de la production de bois d'œuvre et près de 100% de celle du bois de service et du bois énergie proviennent des forêts du « Domaine forestier non permanent (DFnP) ».

Le « Domaine forestier permanent (DFP) », constitué des forêts « publiques » (domaniales et communales), n'approvisionne essentiellement que le marché export 'formel', pour 50% de la production de bois d'œuvre. Les débats de l'atelier n'ont porté quasiment que sur ce dernier type de forêts dites 'permanentes', alors que le rapport d'opportunités (économiques) dans la concurrence entre 'forêt', d'un côté, et 'plantations agroindustrielles et mines', de l'autre, leur est défavorable actuellement, et avec sur le plan politique une forte volonté gouvernementale d'assurer le développement en termes de « *Croissance & emploi* », quel qu'en soit le prix environnemental.

En Afrique centrale, cette situation est similaire en RDC, et elle est encore plus grave en Afrique de l'Ouest.

Il me semble donc qu'un **nouveau défi à envisager** doit être de travailler sur les autres modes de gestion (avec un potentiel de durabilité), la **foresterie communautaire** (à bien recadrer au niveau familial) et la **foresterie privée**. Ce dernier mode commence à se développer au Cameroun, très timidement, soit au niveau individuel ou familial (agroforesterie en région cacaoyère, eucalyptus en savanes humides d'altitude), soit au niveau industriel (initiative pilote d'un concessionnaire), mais demandent encore un accompagnement important, tant sur le plan réglementaire que sur les plans technique et financier.

Ces efforts pourraient notamment accroître les conditions de conservation des aires protégées et des « paysages de forêts intacts (IFL) », qui seraient à terme menacés sans cela.

Cela est aussi une possibilité de contribution à la conservation de la biodiversité en maintenant des corridors entre les grands massifs forestiers, élément aussi important que la non-fragmentation de ces derniers.